Saint-Dionisy
# INFOS
N°16
Juin 2024

# Fête Votive 2024 !

## Encore un succès grâce à l'implication des jeunes de Saint-Dionisy !

Tout commence par les aubades : les **empègues** (cette année le nain de St-Dio) ont fleuri sur les portes des maisons du village, tradition propre à la région Languedoc Roussillon.

Le traditionnel repas du vendredi soir. Belle organisation, les jeunes peuvent être fiers de leur prestation !

**Bandido** et **abrivado** se sont succédées tout au long de la fête. L'abrivado était jadis la conduite des taureaux depuis le pâturage jusqu'aux arènes sous la surveillance des gardians. La bandido était le retour des taureaux des arènes aux pâturages.

# Infos pratiques

**Urgences :** SAMU **15**, Pompiers **18**, Police **17**

**Mairie : 04 66 81 41 96.** Ouverture au public :
- Lundi de 9 h à 11 h 30
- Mardi de 15 h à 18 h
- Mercredi de 9 h à 11 h 30
- Jeudi de 15 h à 18 h
- Vendredi de 9 h à 11 h 30

**Courriel :** contact@saint-dionisy.fr
**Internet :** www.saint-dionisy.fr
**Facebook :** Mairie de Saint-Dionisy
**PanneauPocket :** application sur smartphone

**Médiathèque :** 04 66 01 73 98
- Mercredi et vendredi : 10 à 12 h, 16 à 18 h
- Samedi : 10 à 12 h

**Courriel :** mediatheque@saint-dionisy.fr

**Scolarité :**
- École primaire Marie Castang : 04 66 81 40 58
- Collège de Calvisson : 04 66 01 32 61
- Lycée Albert Camus à Nîmes : 04 66 62 91 71

**Crèche Sidoremi :** 04 34 32 60 07

**Paramédicaux et médicaux :**
Retrouver les coordonnées des infirmier(e)s, kinésithérapeute-ostéopathe, orthophoniste, sage-femme sur le site de la mairie, rubrique « vie pratique/ santé »

**PIMMS :** Bus mobile sur la place tous les lundis pairs de 9 h à 11 h 45 pour toutes vos démarches adminis trives. Pendant les congés scolaires, se renseigner à la mairie. Absence estivale du 15 juillet au 31 août.

**Service social territorial Département du Gard :**
Pour un rendez-vous avec une assistante sociale ou une puéricultrice : Tél : **04 66 02 13 60**

**Transports :**
- Réseau Nîmes métropole : 0820 22 30 30
- Réseau régional LIO : **04 66 76 36 60**

**Collecte des ordures ménagères :**
- Mercredi matin : emballages (bac jaune)
- Vendredi matin : non recyclables (bac bleu foncé)

Du 1er juin au 30 septembre, collecte supplémentaire le mardi : non recyclables

# AGENDA

- **Vendredi 28 juin :** fête de l'école au foyer communal.
- **Dimanche 30 juin :** 1er tour des élections législatives
  De 8 h à 18 h au foyer communal.
- **Vendredi 5 juillet :**
  kermesse pour les enfants de l'école organisée par l'APE.
- **Dimanche 7 juillet :** 2e tour des élections législatives
  De 8 h à 18 h au foyer communal.
- **Samedi 13 juillet :** soirée sur la place du village.
  À partir de 19h : réception des nouveaux habitants, apéritif, repas républicain, retraite aux flambeaux, bal.
- **Samedi 20 juillet :** Ciné plein Air. Gratuit.
  Sur la place du village. Projection du film « Chœurs de Rocker » réalisé par Ida Techer et Luc Bricault.

## État civil : de mars 2024 à juin 2024

- **Tous nos vœux de bonheur**

– Mme Sanaa JABENALI avec M. Sidy Moukhtar DIOUME

- **Sincères Condoléances**

– Mme Jeannine HUGUET, épouse DAUCHY décédée le 29 avril 2024

## ➔ Nouveaux habitants de Saint-Dionisy

Locataire ou propriétaire, laissez vos coordonnées en mairie, ou communiquez-les par courriel :
– contact@saint-dionisy.fr.

Vous serez ainsi convié à la réception organisée le 13 juillet en votre honneur et recevrez un olivier, symbole du village. Nous vous contacterons pour le Noël des aînés, des enfants, et autres manifestations qui ponctuent la vie du village.
D'avance merci.

Panneau Pocket

**L'application de votre mairie à télécharger gratuitement**

Tous les événements, actualités, alertes directement sur votre téléphone. Ces informations sont aussi disponibles sur ordinateur : tapez app.panneaupocket.com et recherchez votre mairie.

**Directeur de la publication :**
– Jean-Christophe Grégoire

**Comité de rédaction :**
– Jean-Christophe Grégoire,
– Carole Cambet Petit Jean,
– Gilles Montillet,
– Françoise Zajdner,
– Hélène Bouchot.

**Crédit photos :**
Carole Cambet Petit Jean, François Carrel.

**Impression :**
– Public Imprim. Nîmes.

IMPRIM'VERT®

**Maquette :**
– graph-aire. 04 66 81 53 74

## Le mot du maire

***Chères Concitoyennes, Chers concitoyens,***

Je dois vous informer que les travaux de réalisation de la nouvelle crèche et des 12 appartements aidés par l'Etat sont pour l'instant retardés en raison du recours formé devant le tribunal administratif par quelques riverains.
Le tribunal administratif nous a invités à participer à une réunion de conciliation. La commune a répondu positivement à cette invitation dans l'espoir que ses arguments trouveront un écho positif auprès des requérants.
Je constate chaque jour qu'il n'est pas simple de concevoir et réaliser des projets allant dans le sens de l'intérêt général, mais j'ai été élu avec mon équipe pour proposer à la population des projets structurants pour le village et je m'y tiens.

Concernant les règles en matière d'urbanisme vous trouverez dans ce bulletin des informations vous permettant de mener à bien vos projets en respectant le code et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'été nous amène un peu de légèreté dans un monde bouleversé par de nombreux conflits. Après la fête votive et la fête de la musique, j'espère que nous serons nombreux à nous retrouver pour la soirée du 13 juillet et la séance du cinéma en plein air le 20 juillet.

Je vous souhaite à toutes et tous un agréable été.

*Votre Maire,*
*Jean-Christophe GRÉGOIRE*

## ➔ Bénéficiez du Passeport été

La mairie de Saint-Dionisy s'est associée à la ville de Nîmes pour permettre aux jeunes du village de bénéficier de l'offre « **Passeport été** ». Pour la somme de 27 €, vous allez pouvoir pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs tous azimuts, en toute autonomie.
Votre passeport été vous permettra par ailleurs de découvrir des sites naturels et historiques de premiers plans. De nombreux partenaires s'associent à la Ville de Nîmes, pour vous permettre de profiter d'un été d'ouverture et de découverte de nouveaux horizons.»
Les passeports sont disponibles en mairie, aux heures d'ouverture.
**Attention :**
l'offre est réservée aux jeunes de 13 à 18 ans.
**Formulaire et pièces à fournir :**
La carte d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille, le règlement de la somme de 27 € en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre du trésor public.

### Témoignage

*L'été dernier, mon copain et moi avons acheté le passeport jeune. Grâce à ce passeport, nous avons pu faire plein d'activités et en découvrir de nouvelles. Par exemple, nous sommes allés au cinéma, au bowling, à l'accrobranche, et nous avons même dégusté un bon burger en centre-ville.*

*Nous avons aussi essayé la réalité virtuelle au Cap VR, et je crois que c'était mon activité préférée car c'était très original et ça nous a permis de changer de nos habitudes. Cet été, je compte bien reprendre le passeport jeune !*

Lana

# URBANISME : les règles à suivre pour réaliser des travaux dans sa maison

Vous êtes nombreux à vous interroger lorsque vous entreprenez des travaux sur ce que vous devez ou pas déclarer en mairie. La page ci-contre qui synthétise les différents cas de travaux doit vous permettre d'y voir plus clair.
Pour compléter ces informations vous trouverez ci-dessous les marches à suivre dans les 2 cas présentés.

PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction ou travaux
N°PERMIS :
En date du :
Bénéficiaire(s) :
Nature des travaux :
Surface de plancher autorisée : m²
Hauteur de la/les construction(s) : m
Surface des bâtiments à démolir : m²
Superficie du terrain : m²
Nom de l'architecte, auteur projet architectural :
Date affichage permis en mairie le :
Le dossier peut être consulté à la Mairie de :

**Attention :**
**tout projet de travaux doit être conforme au Plan Local d'Urbanisme.**

## Travaux relevant d'une déclaration préalable
**(instruite par le maire)**

- **Document à remplir**

Remplir le document CERFA N°**13703*12** que vous trouverez en ligne sur internet.
Le déposer d'une manière dématérialisée sur le site de la commune ou bien en mairie contre récépissé. N'oubliez-pas d'y joindre des plans cotés et toute information permettant d'instruire votre demande.

- **Durée d'instruction**

La durée d'instruction d'une DP par le maire est relativement courte (en général une durée inférieure à un mois) si le dossier est complet.

- **Affichage**

Une fois votre DP acceptée, son affichage sur le terrain est obligatoire.
L'affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier. Pour les travaux de courte durée, le panneau doit être affiché sans interruption pendant 2 mois, même s'ils durent moins longtemps. L'affichage doit être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

- **Recours**

Durant 2 mois à partir du 1er jour d'affichage sur le terrain, vos voisins ou toute autre personne ayant un intérêt à agir (futur acquéreur ou locataire par exemple) peuvent contester l'autorisation qui vous a été accordée. Ils font alors un recours gracieux auprès du maire qui a délivré l'autorisation.

## Travaux relevant d'un permis de construire
**(instruit par le président de l'agglomération)**

- **Document à remplir**

Remplir le CERFA N° 13406*13 sans oublier d'y joindre toutes les pièces annexes qui concernent essentiellement les plans (plan de situation, plan de masse, plan des surfaces, des façades…)

- **Durée d'instruction**

L'instruction de votre dossier sera confiée au service de Nîmes métropole. Un délai de 3 mois minimum sera nécessaire. Mais attention en cas d'incomplétude ou de demande de pièces complémentaires ce délai peut être rallongé.
Notez que pour une surface de plancher supérieure ou égale à 150 m² vous devrez faire appel à un architecte.

- **Affichage**

Une fois le PC accepté vous devrez observer les obligations d'affichage mentionnées plus haut.
Dans le cas d'un PC nous vous conseillons de faire constater l'affichage de votre panneau par un huissier et d'attendre la purge des recours (2 mois pour les personnes ayant intérêt à agir + 1 mois pour un recours administratif éventuel) avant de débuter vos travaux.

- **Déclaration à l'issue des travaux**

Une fois vos travaux terminés, vous devez déposer obligatoirement une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) Cerfa N° 13408*10. Notez que vos murs de clôture doivent être enduits des deux côtés et notamment du côté rue. Suite à cette DAACT, et dans les deux mois suivant son dépôt, le maire ou son représentant vous fixera un rendez-vous pour vérifier la conformité des travaux.
En cas de besoin d'information les services de la mairie sont à votre écoute pour vous orienter.

*Jean-Christophe Grégoire*

# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP** : **D**éclaration **P**réalable
**PC** : **P**ermis de **C**onstruire

**TOIT**
**Tuiles** (réfection de toiture) : **DP**
**Auvent, préau**
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

**Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation**
- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**
- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP**

**FAÇADE, RAVALEMENT : DP**

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP**

**GARAGE**
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

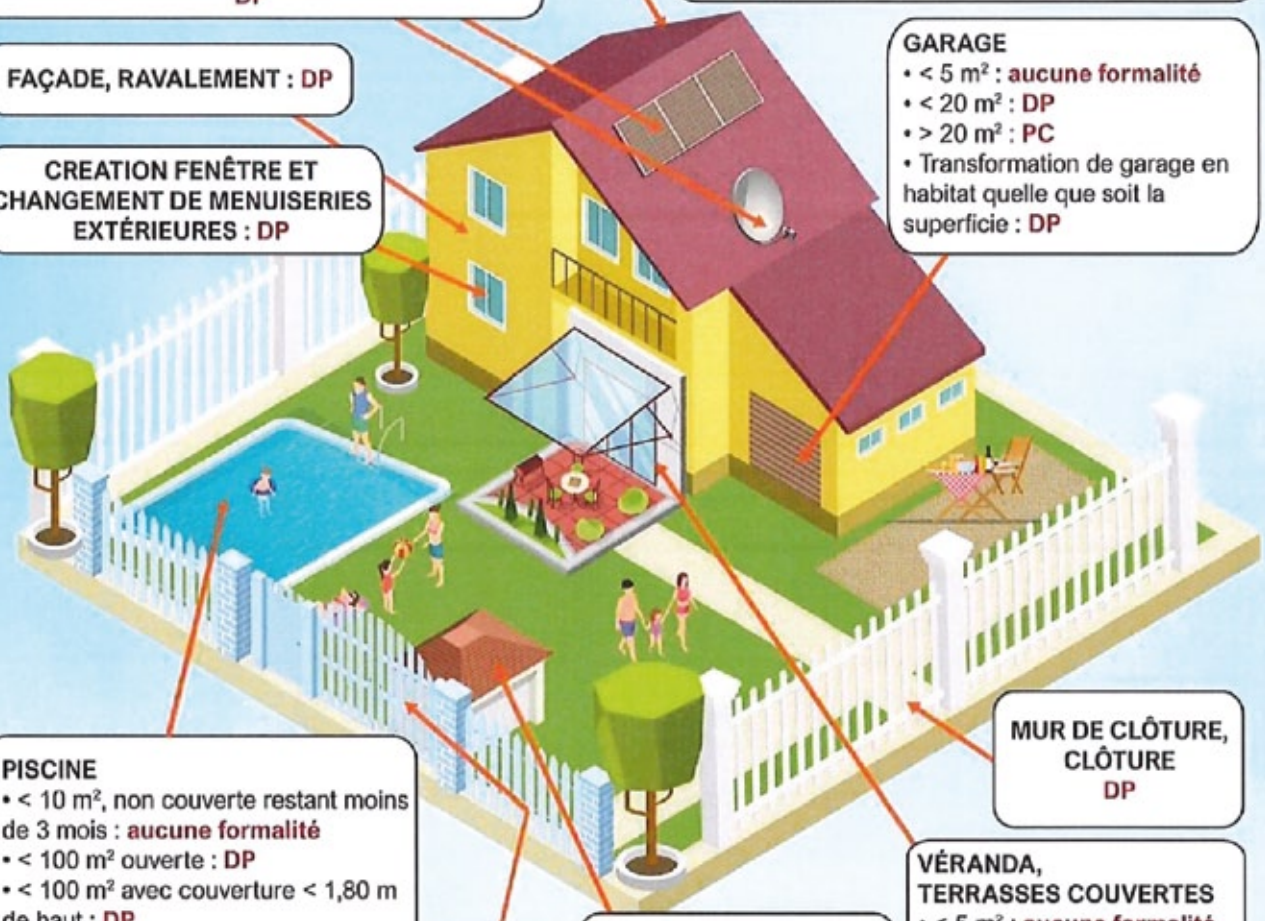

**PISCINE**
- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou avec couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

**PORTAIL DP**

**CABANE BOIS OU BÉTON**
- <5 m² : **aucune formalité**
- <20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP**

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**
- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

# ➔Inauguration de la Maison Pour Tous

Merci au personnel de l'atelier municipal pour son investissement dans la rénovation du jardin. Ce jardin est ouvert, vous pouvez venir vous y reposer…

La maison située au n°4 de la rue de Cassiopée, acquise lors de la précédente mandature, a fait l'objet de nombreuses réflexions quant à sa destination. La population fut invitée à se prononcer et ainsi, à communiquer ses idées et avis.

L'utilité pour le village d'un tel lieu d'échange et de partage de savoirs et de compétences était évidente et l'installation de l'école de musique, nécessaire.

Les travaux d'aménagement et de sécurisation des lieux achevés, le jardin paysagé, la clôture et les menuiseries repeintes par les agents des services techniques investis dans le projet, ce nouvel équipement était enfin prêt à être connu de tous.

C'est ainsi qu'eut lieu le samedi 27 avril l'inauguration de la **Maison Pour Tous** par M. le maire Jean-Christophe Grégoire accompagné de Frédéric Touzellier premier vice-président de Nîmes Métropole, représentant son président Franck Proust ainsi que Monsieur Henry Brin, conseiller régional représentant Carole Delga, présidente du conseil régional d'Occitanie.

Nous les remercions de leur chaleureuse présence. Ce projet n'aurait pas pu se faire sans le concours financier de l'État au travers du dispositif France Relance qui a aidé la commune à hauteur de 45 874, 54 €, de la Région Occitanie avec une participation de 28 671,59 € et enfin de Nîmes Métropole qui a pris en charge au titre des fonds de concours 17 202,95 € . Cela représente 80% de la dépense qui s'élève à 114 686,34 € HT le reste à charge de la commune étant de 22 937,27 €.

Une fois le ruban inaugural coupé et le verre de l'amitié servi, vous avez été nombreux à visiter cet espace composé de 2 salles de réunion, de 2 salles insonorisées de l'école de musique, de commodités et d'une cuisine. À l'extérieur, vous aurez remarqué un espace potager avec des jardinières destinées aux enfants de l'école, adaptées à leurs projets (plantation de semis, aromates… ).

Laurent Richard, directeur de l'école de musique nous a réservé pour l'occasion, une surprise, en partageant un moment musical en compagnie de deux de ses élèves à la trompette et à la guitare.

Cet équipement à l'usage exclusif des habitants, associations du village et des groupements d'intérêt local dont la finalité est de favoriser les échanges et le développement de la citoyenneté n'attend plus que vous pour le faire vivre et vous l'approprier.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la charte d'utilisation de la Maison Pour Tous et des conditions d'accès en vous rendant sur le site de la mairie dans la rubrique culture et loisirs.

*Carole Cambet Petit Jean*

## ➔Commémoration du 8 mai 1945

Un grand merci à tous les participants qui ont honoré de leur présence la cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945 qui marque la fin de la guerre en Europe.
M. le Maire, après avoir déposé avec des enfants une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, a présidé la cérémonie.
*«…N'oublions pas ces femmes et ces hommes, qu'ils soient issus de la résistance des maquis, rescapés des camps de concentration dont le matricule marqué à l'encre indélébile nous rappelle les horreurs de ce siècle ou bien ceux qui ce 6 juin 1944 sont venus rougir de leur sang les plages de Normandie, toutes celles et tous ceux qui, aux quatre coins de l'hexagone, sont tombés pour que vive la France. Toutes et tous méritent plus que notre reconnaissance,*

*toutes et tous nous demandent qu'on ne les oublie pas pour que nos enfants demain n'aient pas à revivre une page aussi noire de notre histoire. Alors rendons-leur les honneurs et faisons le serment de ne jamais les oublier… »*

Puis Hélène Bouchot, adjointe au Maire, a lu le message de M. Lecornu, ministre des Armées et de Patricia Mirallès, secrétaire d'état auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire.

*«…Nous nous souvenons des combattants des Forces Françaises Libres, venant de France, d'Afrique, des outre-mer et d'ailleurs. Ils étaient soldats, légionnaires, aviateurs, tirailleurs, marsouins ou marins. Ils sont arrivés sur les plages de Normandie et de Provence après les glorieux combats de Bir-Hakeim, de Koufra, dans les sables des déserts d'Afrique et du Levant, à Monte Cassino. Ils débarquaient en France, guidés par la liberté qu'ils aimaient plus que leur propre vie. Ils se sont battus et n'ont jamais plié…»*

En mémoire à tous ceux tombés pour la France, le public a observé une minute de silence, puis a entonné le chant des partisans et la Marseillaise.
La matinée s'est clôturée autour du verre de l'amitié en mairie.

*Françoise Zajdner*

## ➔Travaux route de Calvisson

Les travaux engagés sur la route de Calvisson se déroulent suivant le calendrier de réalisation prévu. Les trottoirs ainsi que les places de stationnement structurés à partir de matériaux perméables ont été finalisés.
L'habillage du monument aux morts permettra de le végétaliser mais aussi de modifier la perception visuelle de la statue.
Une extension de la canalisation d'eau brute depuis le stade jusqu'à l'impasse des arbousiers permettra l'irrigation des plantations le long de la route de Calvisson.
Pour rappel, le chantier devrait se terminer fin juillet. Les plantations des arbres et arbustes seront entreprises en automne.

*François Charrière*

## ➔Élections

En raison du décret 2024-527 du 9 juin 2024, les élections législatives auront lieu à partir de la liste arrêtée à cette date.

En conséquence, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

# Écologie et embellissement du village

## ➔Nouvelle antenne-relais

Cette antenne qui apparaît en partie à la cime de la colline doit accueillir Bouygues Télécom en tant qu'opérateur leader ainsi que d'autres opérateurs «mobiles» à savoir Orange, SFR, Free Mobile.
Cette antenne est implantée à proximité du réservoir et d'une antenne déjà existante sur un terrain appartenant à la commune. Son installation a fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 12 ans, moyennant une redevance annuelle de 4 000 €. Notez que le maire ne peut s'opposer à l'implantation de ce type d'antenne-relais qui relève des pouvoirs de police de l'État exercés notamment par l'Autorité de Régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP).
Le maire ne peut, ni au titre de ses pouvoirs de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, adopter une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie.

*Jean-Christophe Grégoire*

## ➔Compostage à domicile

### 4e partie : Utilisation de mon composteur et de mon compost

**– 1) Utilisation de mon composteur**

Tout d'abord, il vous faudra trouver ce que l'on appelle de la matière brune : ce sera du broyat, des feuilles ou des herbes sèches, de la sciure de bois ou autres déchets bruns que vous aurez sous la main. Surtout pas de matières vertes !
À chaque apport de déchets compostables, pratiquez un mélange des matières anciennes avec les nouvelles. Tous les deux ou trois apports de déchets compostables, mettre de la matière brune en surface : 3 ou 4 cm, plus, si votre compost est trop mouillé. À vous de doser, vous trouverez rapidement ce qu'il y a de mieux à faire. L'apport des matières se fait par le dessus du silo (couvercle). Le compost, lui, sera extrait par les trappes de soutirage (partie basse du silo).
Remarque : si des moucherons vous dérangent, vous pouvez mettre une fine couche de matières brunes après chaque apport.

**–2) Utilisation de mon compost**

Le compost jeune, moins de 3 mois, peut être utilisé en paillage en couches minces autour des arbres et autres cultures.
À partir de 3 ou 4 mois, le compost peut aussi être incorporé dans le sol comme du terreau horticole.
Au bout de 4 à 10 mois le compost sera mûr et sera utilisé comme terreau horticole pour des plantations en pot (en mélange d'environ 30%) ou comme amendement dans les potagers, les plates-bandes, les haies etc…
La dose est de 1 à 5 litres par mètre carré.
Il est recommandé de tamiser (1 à 2 cm de grain). Les matières retenues seront remises dans le composteur.
Les composteurs (les récipients) en fin de vie sont des déchets qu'il faut éliminer en déchetterie ou collectes d'encombrants.
Vos plantes vous remercieront.

**Suivront dans les prochains St-Dio Infos :**
– Questions : problèmes et remèdes.
– Précautions importantes.
– Recettes de grand-mères.

*Bernard Quentin*

## ➔Déjections canines

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des déjections canines sur les trottoirs et les espaces verts.
De nombreuses réclamations arrivent en mairie. Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités.
En vous promenant dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche (ils sont à votre disposition aux 4 coins du village). Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez le sac, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le à la poubelle la plus proche.
Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre, notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique.

# Spécial seniors

## ➔Plan prévention canicule 2024

Les personnes âgées de 60 ans et plus, vulnérables, isolées peuvent se signaler auprès des services municipaux afin d'être répertoriées cet été pour que des élus et des bénévoles du village prennent de leurs nouvelles. Dans tous les cas, bien suivre les instructions ci-contre. Un registre communal nominatif est mis en place à cet effet. **En cas d'urgence, composez le 15**

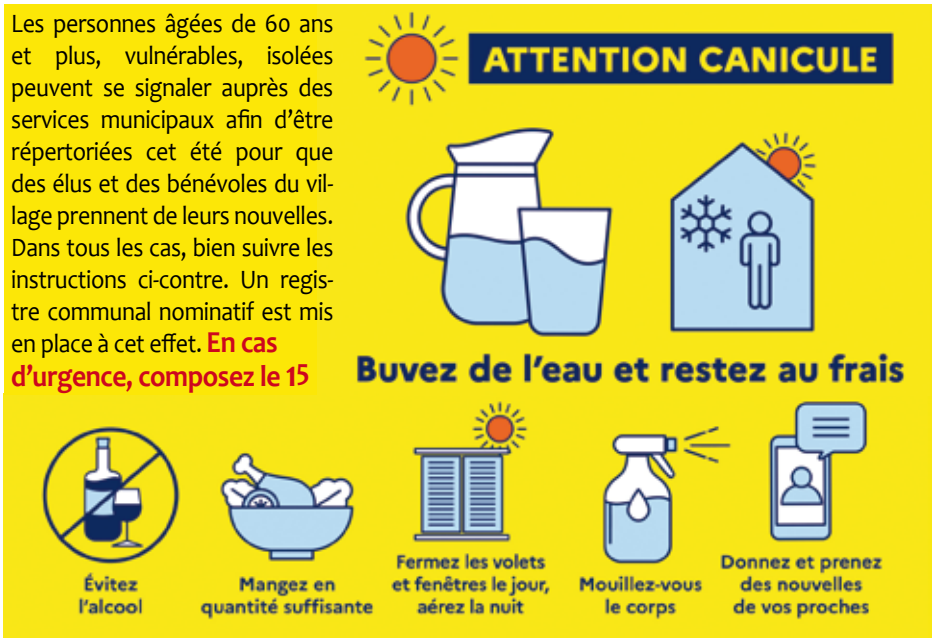


## ➔Transports : réseau Tango, gratuité pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

À partir du 1er juillet, l'Agglomération de Nîmes métropole met en place la gratuité des transports pour les personnes âgées de 70 ans et plus sur le réseau Tango. Les personnes concernées par cette mesure vont recevoir un courrier les informant des modalités pratiques pour obtenir la carte d'abonnement gratuit.
**Attention :** actuellement, notre village n'est pas desservi par le réseau Tango (sauf scolaires). C'est le bus 141 du réseau LIO (région) qui assure la liaison avec Nîmes. Cette mesure de gratuité ne sera donc effective pour les habitants de Saint-Dionisy qu'à partir de Nîmes, en attendant que le bus express du réseau TANGO desserve la Vaunage (arrêt à Langlade avec une navette pour Saint-Dionisy).

## ➔Atelier jardinage et recette

Les ateliers de jardinage et de cuisine s'invitent au périscolaire !
Pour conclure l'année scolaire, nous avons mis en place deux ateliers pendant le temps périscolaire du soir.
Du 6 mai au 28 juin, sur inscription, les enfants auront l'opportunité de découvrir l'atelier de jardinage avec Nathalie dans le jardin de la Maison Pour Tous.
Les enfants vont pouvoir planter différentes graines. Radis, tomates, carottes, melons et fleurs feront leurs évolutions dans les carrés potagers.
Le vendredi, j'ai le plaisir de proposer un atelier de cuisine. Avec les enfants inscrits, nous avons choisi ensemble les recettes que nous allons réaliser. Cookies, pizza et gâteau au chocolat seront au menu. Nous terminerons le 28 juin avec le «Virgin mojito» spécial Tessa accompagné d'une belle brochette de bonbons.
En espérant que les enfants prendront autant de plaisir que nous dans ces deux nouveaux ateliers, je vous souhaite à tous une belle fin d'année scolaire.

*Aurélie*

## ➔Journée nature pour les écoliers

Départ à 9h de l'école pour l'oppidum de Nages. Arrivés là, les enfants de l'école ont formé des groupes composés de petits et de grands élèves encadrés par des parents. Certains devaient dessiner de la main gauche, d'autres devaient apprendre une chorégraphie, d'autres faisaient une course d'orientation ou du land art, etc. Yvon Chapelot et moi-même animions un atelier découverte de la faune et de la flore. Les enfants ont recherché sur une centaine de mètres carrés dans l'herbe ou sous les cailloux tout ce qu'ils voyaient. Nous avons répertorié leurs découvertes et les avons dirigés vers ce qu'ils n'avaient pas vu.
Les parents encadrants ont merveilleusement joué le jeu en guidant, eux aussi, les enfants. Tous ces petits ont déjà beaucoup de connaissances, de sens de l'observation et un grand intérêt pour la nature.
Cet atelier nous a permis de travailler avec les enfants sur le futur sentier découvertes prévu en 2025. Lors de prochaines séances, les panneaux indicateurs seront élaborés à partir des observations faites par les élèves et surtout leur façon de les restituer.
Les ateliers terminés, tout le monde est revenu à l'oppidum de Saint-Dionisy pour déguster un bon pique-nique dans une particulière bonne humeur.
Il faut remercier les enseignant(e)s pour leur organisation et gentillesse. Et encore un grand bravo aux enfants pour leur bon comportement et leur naturel souvent désarmant. C'était une très belle journée.

*Bernard Quentin*

## ➔Fête de l'école

La fête de l'école Marie Castang, prévue le dernier vendredi de juin au foyer, sera l'occasion de célébrer l'olympisme à travers plusieurs sortes de représentations. Les valeurs de l'olympisme, les continents, les différents sports seront mis en avant. Ce sera aussi l'occasion de célébrer le passage des CM2 dans le cycle secondaire, où l'Association des Parents d'Élèves et la Mairie auront une attention particulière pour cette génération. Laurent Richard, directeur de l'école de musique accompagnera, guidera les enfants au djembé et Aurélie Lucas, directrice du périscolaire, prépare une intervention avec les enfants.
En souhaitant vous y voir nombreux.

*Yannick VERILHAC* Directeur de l'école

Répétition de la fête

## ➔Sécurité devant l'école

**Stop aux stationnements anarchiques.**

Les heures d'entrée et de sortie de l'école génèrent une forte affluence rue du Mas, de nombreux véhicules passant devant les portails de l'école et de la crèche. Certains parents y stationnent de façon illicite, créant une source d'insécurité pour les enfants qui circulent dans la rue. En concertation avec les représentants des parents d'élèves, nous avons placé des barrières devant l'entrée de l'école et sur la portion de stationnement des bus pour assurer une meilleure visibilité des véhicules en mouvement et sécuriser la sortie des enfants. Ces barrières seront fixées au sol car leur utilité est évidente. Les passages piétons étant aussi utilisés pour stationner, des plots y ont été scellés. Pour rappel, le stationnement sur la chaussée et devant le portail de l'école, tout comme la pratique du « dépose-minute », sont interdits.
Si malgré la communication et la sensibilisation réalisées, nous constatons la persistance de ces infractions, il en coûtera 135 € de contravention aux propriétaires des véhicules fautifs.

*Hélène Bouchot*

# Poussons la porte de la médiathèque

## ➔Les nouveautés

La médiathèque fait le plein de nouveautés. Nos rayons offrent un large choix de nouveautés à l'attention de tous les lecteurs.
Les offres pour adultes sont nombreuses :
– Des séries : « Le goût du bonheur », « Les filles de la villa aux étoffes », « Le château des secrets » …
– Toujours des nouveaux thrillers.
– Et bien sûr les derniers romans sortis depuis le début de l'année.
Les enfants ne sont pas oubliés :
– Pour les tout-petits, de belles histoires à raconter.
– Pour les plus grands, une série de documentaires sur les animaux, la planète, les océans, l'histoire… et les séries toujours appréciées de « Mortelle Adèle », « Max et Lili », « les Cabanes magiques » …
– Toujours des BD et les incontournables mangas.
Venez faire le plein de lectures pour les vacances avant que la médiathèque ne ferme ses portes. Toute son équipe vous souhaite un bel été. *Josée Fauquet*

**EXPOSITION :**
jusqu'au 6 juillet, Sylvie CLAIN, artiste peintre, exposera ses œuvres.

**FERMETURE ESTIVALE**
du vendredi 26 juillet au soir au mercredi 28 août au matin. **Attention** : à partir du 6 juillet, les horaires du samedi changent : 10 h à 12 h au lieu de 10h à 12h30

## ➔Le coup de cœur

**David ZAOUI. L'aventure bénie du sac toxique, Éditions Eyrolles**

David Zaoui connaît bien Pantin, ville ouvrière aux portes de Paris, bâtie sur un terreau historique d'entre-aides. On y naît, puis adulte on y reste. Richard y vit toujours, ses copains d'enfance, de bac à sable, de cour de récréation, d'escalier, sont restés aussi. Mais en une génération, le commerce de la drogue s'est installé. On fuit le regard du copain de foot d'autrefois, on panique au partage du même ascenseur. Lorsque le chef du réseau est arrêté chez lui, il a juste le temps de jeter par la fenêtre un sac rempli de billets. Par un heureux hasard, Richard reçoit du ciel ce sac représentant toute une vie d'économie de revente de drogue. Richard, peu ambitieux, plutôt égocentrique demande conseil à son voisin rabbin, qui va associer à leur réflexion le curé et l'imam de la ville. Cette collégiale va s'employer secrètement à redonner vie au quartier et aux habitants. Entre drames et espoirs retrouvés, David Zaoui réjouit le lecteur par sa démarche humaniste.

# Le coin des associations

## ➔Omelette de Pâques

C'est sous le soleil printanier du lundi 1er avril que se sont retrouvés plusieurs dizaines de villageois pour déguster l'omelette de Pâques.
Une tradition de l'association « ***Les amis de Becagrun*** » qui perdure : la chasse aux œufs pour la plus grande joie des enfants du village, puis les omelettes géantes concoctées avec les ingrédients amenés par tous.
Une innovation cette année, des moules pour accompagner un apéritif bien garni.

Merci pour ce bon moment.

# Le coin des associations (suite)

## ➔ Vide-grenier de l'Association des Parents d'Élèves

Le vide-grenier du dimanche 5 mai s'est bien passé. Exposants et visiteurs ont été satisfaits. Les enfants ont été ravis de créer un livre de recettes avec leurs enseignants et l'APE. Les prochaines manifestations seront la fête de l'école le 28 juin avec la tombola et la soirée après le spectacle.
Cette année encore, une kermesse sera offerte aux enfants pendant la journée du 5 juillet. *Émilie Picard*, présidente.

Organisée par les parents de l'APE Marie Castang, la 2e édition s'est tenue sous un soleil enfin au rendez-vous qui a permis aux exposants, majoritairement habitants de Saint-Dionisy, d'étaler leurs articles.
Au total, une quarantaine de stands étaient répartis à l'intérieur du foyer et sur le parking, dans une ambiance familiale avec la buvette proposée par les parents d'élèves et le food-truck Le Sentenza.
La médiathèque était également de la partie avec une «foire aux livres» proposée par les bénévoles.

Une belle journée avec un joli bénéfice pour l'APE qui reversera à l'école du village, à la fin de l'année scolaire, l'argent récolté par l'ensemble des actions. *Elsa Mane*

## ➔ Boxing-club Saint-Dionisy

**Félicitations à notre champion Enaim Ghaissane (16 ans) pour son parcours exceptionnel.**

Champion d'Occitanie à Lourdes le 13 Janvier 2024 et vice-champion de France à Marseille le 20 avril 2024, catégorie Junior (– 50 kg ).
Malgré une forte pression, il a brillé dans ses deux combats. Nous sommes fiers de son investissement et de son travail qui l'a amené à participer au Gala le Smash fight à Générac le 1er juin.
Le Club s'engage à former ses jeunes adhérents, deux d'entre eux ont pu finaliser la formation BJAR (Brevet de Juge Arbitre Régional).
*Sportivement, Boxing Club St Dionisy*

## ➔ Vaunage aventure

**Vaunage Aventure** organisera un stage d'une semaine, après la classe, soit du 8 au 12 juillet 2024.

Le stage de Pâques a accueilli 18 enfants, le maximum. La semaine s'est parfaitement déroulée grâce à une bonne météo, nous avons pu pratiquer à l'extérieur essentiellement.

Les inscriptions pour juillet commencent à arriver, elles sont limitées à 18 enfants. Pour rappel, le stage est ouvert aux enfants de 7 à 10 ans.

SAINT-DIONISY AU COEUR

## Espace d'expression des élus

La fête votive organisée par les jeunes de Saint-Dio est un événement majeur pour les festivités de notre petit village.
Nous les félicitons pour tout le travail et la réussite de cette fête !

Nous souhaitons de belles vacances à l'ensemble des enfants et de la communauté éducative de notre école. Bonne route à ceux qui passent au collège !
*Éline Liron et Damien Jurado*

# Les festivités de l'été

## Cinéma en plein air

### 20 juillet 2024

Venez passer une belle soirée d'été en plein air en famille, avec des amis.
Amenez votre fauteuil, votre transat…
Sur la place de l'horloge.
Démarrage du film à 22 h.

*Une chorale de retraités ingérables ne rêve que d'une chose, chanter du ROCK !*

Comédie inspirée d'une histoire vraie, participation gratuite…

## Soirée sur la place du village

### 13 juillet 2024

**À 19 h :**

- Réception en l'honneur des nouveaux habitants

**À 19 h 30 :**

- Apéritif offert par la mairie

**À 20 h 30 :**

- Repas républicain,
- À la tombée de la nuit, retraite aux flambeaux,
- Ambiance musicale pour terminer la soirée en dansant.

**Menu**

- Sauté de veau à la provençale, pommes vapeur
- Fromage de chèvre
- Tarte aux pommes
- Vins rouge et rosé
- prix : adulte 14 €
  enfant 7 €

## INCRIPTION AU REPAS

**Talon détachable** à remettre en mairie le jeudi 4 juillet dernier délai (aux heures d'ouverture ou dans la boite aux lettres)

Nom et prénom .....

Adresse .....

N° de Tél .....

Nombre d'adultes ☐ X **14 €** =

Nombre d'enfants (jusqu'à 12 ans) ☐ X **7 €** = _____

**TOTAL** **€**

Joindre à ce bulletin d'inscription un chèque à l'ordre du Trésor Public.
Paiement possible en espèces ou CB aux heures d'ouverture de la mairie